

- PLU arrêté par délibération n° CT2016.7/108-2 du 6 Juillet 2016
- Enquête publique réalisée du 14 Novembre 2016 au 16 Décembre 2016
- PLU approuvé par délibération n°CT2017.1/005-1 du 1^{er} Février 2017



PLU LA QUEUE-EN-BRIE

Plan Local d'Urbanisme



HABITAT / DÉPLACEMENTS / AMÉNAGEMENT / DÉVELOPPEMENT URBAIN / ÉCONOMIE / ENVIRONNEMENT / DÉVELOPPEMENT DURABLE

6 – ANNEXES

6g. Annexes sanitaires

6g2. Réseau d'eau

Dossier d'Approbation

Notice eau potable

La commune de la Queue-en-Brie était membre de la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne depuis le 1^{er} janvier 2001.

Courant 2015, la loi qui a créé la Métropole du Grand Paris a entraîné la substitution de la Communauté d'Agglomération (CAHVM) par l'Établissement Public Territorial (Grand Paris Sud Est Avenir) comptant les 16 communes¹ suivantes :

- Alforville
- Boissy-Saint-Léger
- Bonneuil-sur-Marne
- Chennevières-sur-Marne
- Créteil
- La Queue en Brie
- Le Plessis-Trévisé
- Limeil-Brévannes
- Mandres-les-Roses
- Marolles-en-Brie
- Noiseau
- Ormesson-sur-Marne
- Périgny-sur-Yerres
- Santeny
- Sucy-en-Brie
- Villecresnes

I. Eau potable

L'alimentation en eau potable est une compétence intercommunale assurée par le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) de l'Ouest Briard.

Le Syndicat dessert 15 182 abonnés pour 66 671 habitants raccordés à un réseau de 327 km de canalisations sur tout le territoire du Syndicat qui s'étend sur 3 communes : Pontault-Combault, La Queue-en-Brie et Le Plessis-Trévisé. Le Syndicat a délégué la gestion à la Société Française de Distribution d'Eau (Véolia) par un contrat d'affermage signé en 2006 pour 20 ans.

Le service d'eau potable du SMAEP de l'Ouest Briard ne dispose pas de ressource en propre : le service est alimenté par des achats d'eau.

L'eau distribuée est un mélange d'eau souterraine provenant de trois forages situés au moulin des Douves à Torcy (77) (à 50%), et d'eau de la Marne traitée à l'usine d'Annet-sur-Marne (77) (à 50%). L'unité de distribution d'eau dont dépend La Queue-en-Brie, dessert également la commune du Plessis-Trévisé sur le département du Val-de-Marne.

Le volume moyen d'eau consommé par habitant du Syndicat est de 47 m³/an en 2013, soit un volume inférieur à la moyenne nationale qui s'élève à 53m³/an/habitant. Ce chiffre est constant depuis 2010, et inférieur aux consommations relevées sur le territoire en 2007.

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Volume par habitant desservi (m ³ /hab)	50	46	49	47	47	47	47

La qualité de l'eau distribuée est bonne que ce soit pour les paramètres microbiologiques ou physico-chimiques avec zéro prélèvement non-conforme à la réglementation en vigueur pour les tests effectués.

Le prix de l'eau a augmenté de 1,8% au 1er janvier 2014 pour une facture globale regroupant eau, assainissement et taxes qui a augmenté de 3,8% par rapport au 1er janvier 2013.

¹ Décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil